

## SEANCE DU 8 JANVIER 2024

*L'an deux mil vingt-quatre et le huit-janvier à 20h00, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle des anciens, sous la présidence de Bernard MOULIN, Maire.*

Présents : Bernard MOULIN, Maire, Robert CLEVENOT 1<sup>er</sup> adjoint, Emmanuelle DANIERE 2<sup>ème</sup> adjointe, Sophie GOUTTENOIRE, 3<sup>ème</sup> adjointe, Martine DESBOIS, ; Raymond VITURAT Albin COELHO Catherine DESSEIGNE, Christophe BOUSSAND, Alain COUTAUDIER, Delphine TRONCY.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Emmanuelle DANIERE

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de bonne année aux membres du conseil municipal et à leurs proches.

Voilà le conseil municipal reparti pour une nouvelle année de travail qui devrait être bien remplie !

Le conseil municipal prend connaissance du compte rendu de la réunion du 4 décembre 2023 et l'approuve à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### BATIMENTS-VOIRIE : adjoint responsable : Robert CLEVENOT

- Le 20 décembre dernier s'est tenue la réunion de lancement des travaux de la mairie, en présence de AABT, d'OXYRIA et des entreprises retenues. Une visite a été faite sur place. La date de démarrage des travaux est prévue le 7 mars.

- Mi-décembre, la chambre ORANGE fortement dégradée sur la route de Roanne en face de l'ancien restaurant Le Bouquet Garni, a été reprise en totalité, après plusieurs sollicitations vaines.

- Une demande de raccordement au réseau collectif d'eaux usées a été faite par M. MAGNIN rue de la Gare.

- Le passage piéton de la Gare sur la route de Charlieu, effacé par les services du Département lors de la réfection de la chaussée, doit être prochainement refait et ce à la charge de la commune. Cela est urgent du fait de la présence de l'arrêt de bus des transports scolaires.

- La commission des bâtiments sera prochainement réunie afin d'examiner la demande de la paroisse concernant des dégradations subies par le crépi à l'église ainsi que sur les vitraux.

- Robert CLEVENOT a constaté un problème pour fermer les grandes portes principales.

- Raymond VITURAT présente le projet d'ombrière sur le jeu de boules. Des panneaux photovoltaïques seraient posés sur environ 1500m<sup>2</sup>, ce qui représente une puissance de 300kW. Cela permettrait de produire de l'électricité représentant 2 à 3 fois les besoins annuels de l'ensemble des bâtiments communaux. Une première estimation du coût de cette installation se monte à environ 500 000 € avec un retour sur investissement en 15 ans. Ce projet pourrait bénéficier de subventions. La question est posée au conseil de savoir si on continue à travailler sur ce projet, ce qui induirait des coûts en termes d'études. Raymond VITURAT se renseigne à ce sujet.

- Un problème sur le chauffage de la partie bar de la salle du marronnier a été constaté. Le filtre a été nettoyé. Le système de chauffage restera sous surveillance.

### **VIE SOCIALE : Adjointe responsable : Emmanuelle DANIERE**

- Emmanuelle DANIERE expose au conseil municipal le dispositif de prime au pouvoir d'achat mis en place par l'Etat pour la fonction publique territoriale. Le conseil municipal est libre d'attribuer cette prime à l'ensemble de son personnel. Les montants sont plafonnés selon le niveau de rémunération et la commune est libre d'attribuer tout ou partie de ces montants. Après discussion, il est décidé de mettre en place cette prime à hauteur de 80% des montants maximums autorisés. L'avis du CDG 42 sera demandé conformément à la procédure.

- La réception du personnel communal et des bénévoles de la bibliothèque aura lieu mercredi 17/01 à 18h salle des anciens.

- Celle des annonceurs est prévue le 31/01 à 19h.

- Emmanuelle DANIERE fait part des remerciements de M. Mme MEYER et de M. MEILHEURET pour les chocolats offerts par le CCAS.

- Emmanuelle DANIERE remercie Catherine DESSEIGNE qui a prêté main forte au service du repas de Noël de la cantine et Albin COEHLO qui a apporté sa contribution en habit rouge. M. VANIET est également chaleureusement remercié pour le prêt de son sapin de Noël.

- Emmanuelle DANIERE donne le compte rendu du conseil communautaire au cours duquel plusieurs sujets ont été évoqués :

- La maison France Services ne sera plus gérée par l'AFR de Pouilly-sous-Charlieu mais par la communauté de communes à partir de janvier 2024.

- Les modalités d'aide aux assistants maternels sera revue afin qu'il y ait plus de bénéficiaires. 7 personnes en ont bénéficié en 2023.

- CITEO a attribué une aide de 30 000 € pour le temps passé par les agents à trier les sacs de déchets abandonnés.

- Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, les délégués seront réunis prochainement pour une réunion d'information.

- Une convention avec la direction des affaires culturelles a été signée pour la période 2024-2026 : les thèmes concernés sont, entre autres, le deuil, le textile, l'abbaye de Charlieu, Brazil.

- Delphine MONTET donne le compte rendu de la réunion du contrat territorial global qui s'est déroulée dernièrement en présence de représentants de la CAF et d'associations, ainsi que de bénévoles. Ce contrat traite de plusieurs thèmes autour de l'enfance, la jeunesse, la culture, etc... Les actions mises en place ont été analysées. Il en ressort que si les bénévoles sont en nombre suffisant ; il manque des pilotes de projet.

### **URBANISME : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- L'enquête publique sur la modification du Plu s'est terminée en décembre.

- 2 adaptations ont été apportées à la demande de la Chambre d'Agriculture qui souhaite limiter à 130m<sup>2</sup> les constructions à usage d'habitation liées et nécessaires à une exploitation agricole et qui demande de préciser qu'en zone A et N, les centrales photovoltaïques au sol ne sont autorisées que sur des sols pollués ou stériles.

- Une demande d'un particulier sollicitant la possibilité de changer de destination un bâtiment agricole a été acceptée, compte tenu de la situation du bâtiment dans l'agglomération, à proximité des commerces et services et du réseau d'assainissement. En revanche, une seconde demande de même type a été refusée, le bâtiment étant située à proximité immédiate d'une activité artisanale, et loin du bourg.

- Le cabinet REALITES prépare pour la réunion de février le dossier qui sera soumis à délibération.

- Dispositif « Villages d'Avenir » : Vougy n'a pas été retenu pour sa demande d'ingénierie pour un projet de refonte de la signalétique et un projet de la création d'une MARPA.

- Voie verte : les travaux ont débuté aujourd'hui même. Le coût des travaux est estimé à 2.4 millions d'euros pour les portions Pouilly Vougy et Charlieu St Denis. Bernard MOULIN indique que le tronçon Pouilly/Vougy ira jusqu'au Trois Moineaux. Il faudra ensuite travailler avec les différentes parties intéressées pour définir la suite du tracé, soit par Roanne soit par Perreux.

- Sophie GOUTTENOIRE informe le conseil qu'un permis d'aménager a été accordé à Charlieu Belmont communauté pour la voie verte. 4 déclarations préalables dont 3 pour des panneaux photovoltaïques et 1 pour un changement de menuiseries ont également été accordées.

### **COMMUNICATION : Adjointe responsable : Sophie GOUTTENOIRE**

- Les élus ont reçu deux étudiantes de Ressins qui ont présenté leur projet élaboré dans le cadre de leur BTS. Il s'agit d'une exposition de voitures qui se déroulera à Vougy le 10 mars prochain parallèlement à la vente de boudin de la pétanque.

- Le bulletin municipal a été distribué avant Noël comme prévu. Martine DESBOIS est remerciée pour l'important travail fourni.

- Le plan d'Infocom qui ne sera distribué qu'à partir de l'été prochain pourra être modifié au niveau de l'article sur la voie verte.

- Sophie GOUTTENOIRE informe le conseil que 4 œuvres qui avaient été confiées à la commune par l'Etat en 1958 et stockées pour 3 d'entre elles au grenier, vont lui être restituées.

### **DELIBERATIONS**

### **RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION DSIL A M. LE PREFET DE LA LOIRE**

N° 1/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été envisagé de moderniser le système de chauffage de l'école publique devenu obsolète et énergivore et d'installer une ventilation répondant aux normes en vigueur.

A cet effet, il présente au conseil municipal dossier élaboré par le SIEL qui comprend le changement du système de chauffage et l'installation d'une ventilation mécanique double flux centralisée. Le montant des travaux s'élève à 297 500 € H.T. soit 357 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve le dossier de rénovation énergétique de l'école dont le coût s'élève à 297 500 H.T soit 357 000 € TTC et sollicite M. le Préfet de la Loire pour l'attribution d'une subvention DSIL 2024 chapitre « Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables ».

**RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT A M. LE PREFET DE LA LOIRE**

N° 2/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été envisagé de moderniser le système de chauffage de l'école publique devenu obsolète et énergivore et d'installer une ventilation répondant aux normes en vigueur. A cet effet, il présente au conseil municipal dossier élaboré par le SIEL qui comprend le changement du système de chauffage et l'installation d'une ventilation mécanique double flux centralisée. Le montant des travaux s'élève à 297 500 € H.T. soit 357 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve le dossier de rénovation énergétique de l'école dont le coût s'élève à 297 500 H.T soit 357 000 € TTC et sollicite M. le Préfet de la Loire pour l'attribution d'une subvention FONDS VERT.

**RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION BONUS RURALITE A M. LE PRESIDENT DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES**

N° 3/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été envisagé de moderniser le système de chauffage de l'école publique devenu obsolète et énergivore et d'installer une ventilation répondant aux normes en vigueur. A cet effet, il présente au conseil municipal dossier élaboré par le SIEL qui comprend le changement du système de chauffage et l'installation d'une ventilation mécanique double flux centralisée. Le montant des travaux s'élève à 297 500 € H.T. soit 357 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve le dossier de rénovation énergétique de l'école dont le coût s'élève à 297 500 H.T soit 357 000 € TTC et sollicite M. le Président de la Région Rhône Alpes pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du Bonus Ruralité.

**RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE PUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEL - RENOLUTION**

N° 4/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été envisagé de moderniser le système de chauffage de l'école publique devenu obsolète et énergivore et d'installer une ventilation répondant aux normes en vigueur. A cet effet, il présente au conseil municipal dossier élaboré par le SIEL qui comprend le changement du système de chauffage et l'installation d'une ventilation mécanique double flux centralisée. Le montant des travaux s'élève à 297 500 € H.T. soit 357 000 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve le dossier de rénovation énergétique de l'école dont le coût s'élève à 297 500 H.T soit 357 000 € TTC et sollicite le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif RENOLUTION.

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ASSAINSSEMENT DE LA RUE DE LA CROIX VERCHERE - DEMANDE DE SUBVENTION A M. LE PRESIDENT DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE**

N° 5/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection du réseau d'assainissement de la rue de la Croix Verchère dans sa partie sud depuis l'intersection avec la rue de la Gare et la rue du 8 mai avant d'envisager la réfection de la voirie qui est devenue indispensable. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à ICA ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 5000 €. Les travaux ont été estimés à 81 800 € HT.

Le coût total de l'opération sera donc de 86 800€ H.T soit 104 160 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de réfection de l'assainissement de la rue de la Croix verchère d'un montant total H.T de 86 800 € soit 104 160 € TTC et sollicite M. le Président du Département de la Loire pour l'attribution d'une subvention.

**TRAVAUX DE REFECTION DE L'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE LA CROIX VERCHERE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

N° 6/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection du réseau d'assainissement de la rue de la Croix Verchère dans sa partie sud depuis l'intersection avec la rue de la Gare et la rue du 8 mai avant d'envisager la réfection de la voirie qui est devenue indispensable. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à ICA ENVIRONNEMENT pour un montant HT de 5000 €. Les travaux ont été estimés à 81 800 € HT.

Le coût total de l'opération sera donc de 86 800€ H.T soit 104 160 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier de réfection de l'assainissement de la rue de la Croix verchère d'un montant total H.T de 86 800 € soit 104 160 € TTC et sollicite l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'attribution d'une subvention.

**TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX RUE DE LA CROIX VERCHERE - FONDS DE CONCOURS DU SIEL**

N° 7/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement de la rue de la Croix verchère (OP 27344).

Conformément à ses statuts, (article 2 notamment), et aux modalités définies par le comité et le bureau, le SIEL - Territoires d'énergies Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le conseil régional Auvergne Rhône Alpes, l'union européenne ou d'autres financeurs.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% PU Travaux	Participation commune
Câblage Telecom ORANGE	6 000 €	100.00%	6000 €

Eclairage public	20 494 €	60.00%	12 296 €
Dissimulation BTS	79 200 €	44.00%	34 848 €
GC Telecom	32 510 €	75.00%	24 382 €
<b>TOTAL</b>	<b>138 204 €</b>		<b>77 526 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Aménagement rue de la Croix Verchère » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Prend acte que des travaux relevant de la compétence de Charlieu Belmont Communauté seront assurés en coordination avec la métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Charlieu Belmont Communauté.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE sera effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **CHANGEMENT DES MENUISERIES DU BATIMENT DE LA CURE ET DE L'ANCIENNE ECOLE DE FILLES - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEL - RENOLUTION**

N° 8/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis afférant au remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment de l'ancienne cure et de celui de l'ancienne école des filles. Il rappelle que ces deux bâtiments abritent des appartements loués à des particuliers, mais aussi la Micro-crèche intercommunale.

Les menuiseries sont devenues obsolètes et leur remplacement est impératif aussi bien du point de vue énergétique qu'esthétique.

Le montant des devis est de 26 500 € HT soit 31 800 € TTC.

Après délibération à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'ancienne cure et de l'ancienne école des filles pour un montant de 26 500 € HT soit 31 800 € TTC et décide de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif RENOLUTION.

**DETERMINATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS - M57**  
**N° 9/2024**

Sous-Préfecture de Roanne

Sophie GOUTTENOIRE, adjointe en charge des Finances, rappelle les dispositions des articles L2321-2-27 et R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en indiquant que l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est une dépense obligatoire à enregistrer au budget, pour les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants uniquement pour les comptes 204.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Le passage à la nouvelle norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2023, nécessite la mise à jour du mode de gestion des amortissements des comptes 204.

Les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions. Ainsi, il est proposé d'adopter les durées suivantes :

Article	Type de bien	Durée d'amortissement
<b>Biens de faible valeur inférieurs à 1 000 € HT (seuil unitaire)</b>		1 an
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
<b>204x.. avec terminaison en 1</b>	Subventions d'équipement destinées à financer des biens mobiliers, des matériels ou des études.	5 ans
<b>204x.. avec terminaison en 2</b>	Subventions d'équipement destinées à financer des biens immobiliers, ou des installations.	15 ans

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la Commune de VOUGY calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N+1. Dans une logique d'approche par enjeux, la Commune peut néanmoins déroger à la règle du prorata temporis dans certains cas limitatifs sur la base d'une délibération.

Il est précisé que la règle du prorata temporis ne s'applique pas aux biens acquis avant le 1er janvier 2023, en cours d'amortissement. Tout plan d'amortissement commencé avant cette date, se poursuit jusqu'à son terme selon les modalités définies à l'origine.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 10 voix POUR et une CONTRE :**

DECIDE d'appliquer les nouvelles durées d'amortissements fixées selon le tableau ci-dessus, pour les biens entrants dans le patrimoine communal et mis en service à partir de la date de mise en application de la nomenclature M57.

DECIDE d'appliquer la méthode de calcul de l'amortissement linéaire pour chaque catégorie d'immobilisation au prorata temporis, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis après le passage en M57

DECIDE à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 1 000 € TTC, en appliquant un amortissement unique d'un an au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

DECIDE à titre dérogatoire, d'aménager la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipements versées compte tenu de la date incertaine de mise en service de l'immobilisation financée, chez le bénéficiaire. Elles sont amorties sans prorata temporis à compter du 1er janvier suivant leur versement.

DECIDE pour des raisons pratiques, d'aménager la règle du prorata temporis pour les biens amortissables entrant dans le patrimoine communal courant décembre, en fixant leur date de mise en service à partir du 1er janvier N+1.

AUTORISE le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## **PRISE EN COMPTE DU RETOUR DE BIENS DANS L'ACTIF**

N° 10/2024

Sous-Préfecture de Roanne

Monsieur le Maire explique qu'en 2007, que la commune de Vougy a mis à disposition de l'association Les Enfants d'Abord un certain nombre de biens pour un montant de 1 025.30 €. Le procès-verbal de mise à disposition n'a pas été retrouvé.

Dernièrement, l'association Les Enfants d'Abord a acquis de nouveaux biens pour la crèche et a souhaité restituer les biens à la commune.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la réintégration des biens mis à disposition de l'association Les Enfants d'Abord pour un montant de 1 025.30 € dans l'actif de la commune.

**AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BUDGET 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 39/2023 approuvant le budget primitif 2023 de la commune ainsi que la délibération n° 80/2023 et les décisions municipales n° 5/2023, 6/2023, 8/2023 et 12/2023 de virements de crédits modifiant le budget primitif 2023 de la commune de Vougy,

Considérant la nécessité d'engager les dépenses d'investissement en dehors des crédits afférant au remboursement de la dette, avant le vote du budget 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre	INTITULE	BUDGET 2023 hors RAR avec DM et VC	Autorisation d'engagement anticipé pour 2024
230	<b>ACQUISITION DE MATERIEL</b> <i>21838 - Matériel informatique scolaire</i>	<b>13 300</b>	<b>3 325</b>
			3325
240	<b>TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS</b> <i>2158-Autres inst. Mat et outillages</i> <i>21351-Bâtiments publics</i> <i>21318-Bâtiments publics autres</i> <i>21314- Bâtiments culturels et sportifs</i>	<b>256 728</b>	<b>64 182</b>
			15000
			15 000
			30 000
340	<b>SALLE ALBERT GINET</b> <i>21351-Bâtiments publics</i>	<b>5 501</b>	<b>1 375,25</b>
			1 375,25
530	<b>VOIRIE DIVERS</b> <i>2151-Réseaux de voirie</i>	<b>124 886</b>	<b>31 221,50</b>
			31 397,26
610	<b>SIGNALISATION</b> <i>2181- Install.générales, agencement et aménagements divers</i>	<b>3000</b>	<b>750</b>
			750

**QUESTIONS DIVERSES**

- Un professionnel est venu estimer les meubles qui sont restées à la mairie et que l'on ne conservera pas dans le futur nouveau bâtiment. Il s'agit maintenant de voir selon quelles modalités ces meubles pourront être vendus.

- Gilbert THORAL souhaite installer un panneau publicitaire sur la commune. Il faudrait connaître l'emplacement précis.

- Le don du sang qui s'est tenu le 29 décembre dernier à la salle des Fêtes a battu le record de dons.

- Bernard MOULIN a été saisi de deux demandes de composteurs collectifs. Ce dispositif nécessite un suivi par un ou des bénévoles. Difficile à trouver...

- Un jeune de l'école publique souhaiterait l'instauration d'un conseil municipal jeunes. Là aussi, cela nécessite qu'un conseiller municipal se consacre pleinement à cette mission. Il faudrait également allouer un budget pour les projets qui pourraient être présentés. Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande.

- Albin COELHO demande des précisions sur le fonctionnement des feux tricolores qu'il est envisagé d'installer sur la RD 482. De même, il demande s'il a été décidé quelque chose au sujet du terrain de la maison BADOLLE. Rien ne sera fait dans l'immédiat.

- Christophe BOUSSAND demande si une fuite d'eau a été signalée aux abords du Roseil. Le secrétariat n'est pas au courant.

- Christophe BOUSSAND propose qu'un aménagement soit fait rue de la Croix Verchère juste avant la partie qui sera refaite afin de limiter la vitesse des automobilistes et sécuriser les sorties des riverains sur la rue.

-

La séance est close à 22h10.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE :  
Le Maire, Bernard MOULIN

Emmanuelle DANIERE, secrétaire